



Formation sur repos convention 1951 hôpital privé

Par **IsabelleMimir1**, le **16/10/2019** à **14:30**

Bonjour,

Je travail de nuit en hôpital privé convention 51. Mes horaires sont 19h30-7h30 avec 1 h de pause non prise en compte dans notre quota d heures travaillees.

Mon employeur me met en formation sur 1 JNT(jour non travaille) et sur 2 RH(repos hebdomadaire).

Semaine normale de travail

Lundi :travaille

Mardi : travaille

Mercredi : JNT

Jeudi : RH

Vendredi : RH

Samedi : travaille

Dimanche : travaille

Semaine en formation .

Lundi : travaille

Mardi :JNT

Mercredi : formation 8h30-17 h

Jeudi : formation 9h-17h

Vendredi : formation 9h-17 h

Samedi : RH

Dimanche : travaille

Pouvez vous me dire si il a le droit de modifier mon planning comme cela et me fair travailler 5 jours alors que en tant normale on ne peut travailler que 4 jours.

Merci

Cordialement